Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ARBA sur la commune principale de l'AIOT ZAC du Plessis 44430 LE LOROUX BOTTEREAU.

La référence de votre dossier est A-3-QC2MJU35O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/06/2023 à 15h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, …) sur Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83826837300035**

Organisme : **INSTALLATIONS CLASSEES ET ENVIRONNEMENT CONSEIL**

Fonction : **Chargé de mission**

Personne morale

N° SIRET **40969556600029**

Raison sociale **ARTISANS REUNIS BOIS ATLANTIQUE**

Forme juridique **SA coopérative artisanale à conseil d'administration**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.
Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

44980 STE LUCE SUR LOIRE

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Dirigeant de CUB-ARCHITECTURE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ARBA**

Description des activités :
La coopérative ARBA envisage l'implantation d'un nouveau site comprenant un bâtiment de production et des bureaux sur la commune du Loroux-Bottereau (44) dans la zone d'activité du Plessis. L'emprise du projet est de 125 556 m² et comprend une réserve foncière de 40 151 m². Le bâtiment de production aura une superficie de 28 110 m² et sera organisé en 9 travées accueillant des activités différentes (travail mécanique du bois, traitement du bois, stockage de petit équipement, stockage d'équipement extérieurs, préparation de commande). Les activités de travail du bois (2410) seront situées dans les travées n°1 et n°2 tandis que les activités de préservation du bois (2415) seront réalisées dans la travée n°4. Le bâtiment de production aura un accès depuis la voirie de la ZAC et disposera de voiries lourdes qui permettront de rejoindre les quais de chargement/déchargement, l'espace de retrait de commande, la station-service ou les équipements de lutte contre l'incendie. Plusieurs locaux techniques seront présents sur la façade Sud-Ouest du bâtiment avec notamment un local de charge, deux locaux électrique, un local compresseur et un local de chauffage au bois avec son local de broyage de la biomasse pour le chauffage. Le bâtiment abritant les bureaux sera séparé du bâtiment de production et disposera de sa propre entrée avec un parking VL en revêtement perméable. Une troisième entrée sera présente pour accéder à la zone de collecte destinée aux artisans clients de ARBA qui pourront ramener leurs déchets de chantier. Cette activité de collecte des déchets (2710) sera située sur la partie Sud du terrain et servira également pour le tri des déchets générés par le site. La valorisation des déchets collectés sera réalisée par un ou plusieurs prestataires spécialisés. Le site disposera d'un bassin étanche pour la gestion des eaux pluviales et le confinement des eaux d'extinction disposant d'un volume de 2 500 m³. Les eaux pluviales de la partie Production (bâtiment de production et voiries lourdes) seront dirigées vers ce bassin. Les eaux pluviales de la partie Bureaux (bureaux et voiries légères) seront infiltrées dans des noues et rejetées au réseau de la ZAC. L'aménagement projeté conservera plusieurs haies ou arbres déjà existants, les espaces verts périphériques seront aménagés de manière paysager et comprendront des plantations d'arbres.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ZAC du Plessis

44430 LE LOROUX BOTTEREAU

X : 373578

Y : 6691533

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :
- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2410	2410-2	Travail du bois et matériaux combustibles analogues	250 kW	D	la puissance des machine sera inférieure à 250 kW.
2415	2415-2	Mise en oeuvre de produits de préservation du bois	Quantité maximale susceptible d'être présente 1000 L	DC	Le volume de produit sera inférieur ou égale à 1 000 l.
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 299 m3	DC	le volume de déchets sera inférieur à 300 m³.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **2500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :
Le site disposera d'une chaufferie à biomasse bois alimentée par les déchets bois générés sur site qui seront broyés. Les activités de travail du bois pourront générer des poussières et des copeaux.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :
La chaufferie biomasse disposera d'un exutoire pour ses rejets atmosphériques. Les activités de travail du bois seront réalisées à l'intérieur du bâtiment et disposeront d'un système d'aspiration. Ce système d'aspiration des poussières sera équipé d'un décolmatage et entrainera des rejets d'air dans l'atmosphère.

Autres sources :
Aucun

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :
Le site disposera d'une zone de collecte des déchets qui servira à récupérer les déchets produits par les artisans dans le cadre du régime de la responsabilité élargie du producteur (REP). Les activités du site entraineront la production de déchets ménagers domestiques, de déchets d'emballage et de déchets à base de bois (chute, copeaux, …). La collecte et la valorisation des déchets sera réalisée par des prestataires privées spécialisées. Les déchets produits par l'activité de traitement du bois (égouttures) seront collectés dans un réseau indépendant et stockés dans des réserves avant d'être évacués et valorisés par une entreprise spécialisée.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Le site disposera de trois réserve souple incendie de 160 m³ et deux autres réserves de 210 m³.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :
Le site disposera de trois réserve souple incendie de 160 m³ et deux autres réserves de 210 m³. Ces réserves seront réparties tout autour du bâtiment de production et disposeront chacune de deux aires engins. Le besoin en eau d'extinction a été calculé avec la méthode D9 et donne un besoin de 450 m³/h pendant 2 heures.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat_depot_ICPE.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_des_abords-compresse.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_d_ensemble.pdf